

ZA4737

**Flash Eurobarometer 226
(Data Protection - Data Controllers' Perceptions)**

**Country Specific Questionnaire
Luxembourg (French)**

FL226 Data Protection, B2B Questionnaire

Bonjour, je m'appelle et je désirerais parler à la personne responsable de la protection des données au sein de votre entreprise, c'est à dire la personne responsable de la gestion de toute base de données contenant des informations personnelles sur les clients, les fournisseurs ou les employés. [CIBLES ACCEPTABLES: Responsable de la protection des données ou des questions liées à la protection des données, Responsable Informatique, Directeur des Ressources Humaines, Directeur du Marketing]

Tout d'abord, j'ai besoin de quelques informations concernant votre entreprise.

D1. Quelle est votre fonction dans l'entreprise?

- Responsable de la protection des données ou responsable des questions liées à la protection des données 1
- Responsable Informatique 2
- Responsable du Marketing 3
- Directeur des Ressources Humaines 4
- Directeur Général 5
- [Autre] 6

[Autre] = [STOP INTERVIEW - INTERVIEW NON VALIDE SI LA PERSONNE RESPONSABLE NE SE CONSIDERE PAS RESPONSABLE DES QUESTIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES AU SEIN DE LA SOCIETE]

D2N. Pour les questions suivantes, veuillez limiter vos réponses aux activités de votre société au Luxembourg uniquement. Combien d'employés votre société a-t-elle au Luxembourg?

99999 - NSP/SR

SI MOINS DE 20 REMERCIER ET CLORE

D2. Pour les questions suivantes, veuillez limiter vos réponses aux activités de votre société au Luxembourg uniquement. Combien d'employés votre société a-t-elle au Luxembourg?

- Moins de 20 0
- 20-49 1
- 50-249 2
- 250-499 3
- 500 ou plus 4
- [NSP/SR] 9

SI MOINS DE 20 REMERCIER ET CLORE

D3. Votre entreprise est-elle principalement une entreprise...

[LIRE A HAUTE VOIX] - [UNE SEULE REPONSE POSSIBLE]

- de construction ou de travaux publics 1
- d'exploitation minière, d'extraction 2
- de production et de fabrication de biens 3
- de commerce et de distribution (en gros ou en détail) . 4
- de transport (de biens ou personnes) 5
- de services financiers (banques, assurance, courtage) 6
- de services commerciaux 7
- de services aux consommateurs 8
- d'autres services 9
- administration 10
- agriculture 11
- [(aucun de ceux-ci, MAIS PAS AGRICULTURE) [PRECISER]] 98
- [NSP/SR] 99

Agriculture: STOP INTERVIEW - L'INTERVIEW N'EST PAS VALABLE

DK/NA: STOP INTERVIEW - L'INTERVIEW N'EST PAS VALABLE

Si D3 = Aucun de ceux-ci

D3b. Merci de préciser

INTERVIEWER: SI LE REpondant DIT AGRICULTURE, MERCI DE RETOURNER A LA PAGE PRECEDENTE ET DE SELECTIONNER LA REPONSE APPROPRIEE (Agriculture)

D4. Votre entreprise est: ...

- une société indépendante 1
- la société mère d'un groupe multinational 2
- une filiale d'un groupe multinational dont le siège principal est situé au sein de l'UE 3
- une filiale d'un groupe multinational dont le siège principal est situé hors de l'UE 4
- [NSP/SR] 9

DK/NA: STOP INTERVIEW - L'INTERVIEW N'EST PAS VALABLE

Q1. Diriez-vous que le niveau de protection offert par la Loi luxembourgeoise de Protection des Données pour les citoyens est...?

- Elevé 1
- Moyen 2
- Faible 3
- [NSP/SR] 9

Q1a. Dans quelle mesure connaissez-vous les dispositions de la Loi de Protection des Données de Luxembourg ?

- Connait très bien 1
- Connait assez bien 2
- Ne connaît pas vraiment 3
- [NSP/SR] 9

Q2. D'après votre expérience commerciale et de façon générale, seriez-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des phrases relatives aux exigences de la loi de protection des données ?

- Plutôt d'accord 1
- Plutôt pas d'accord 2
- [NSP/SR] 9

- a) Les exigences de la loi de protection des données sont nécessaires afin de respecter un niveau élevé de protection des consommateurs et les droits fondamentaux des citoyens. 1 2 9
- b) Les exigences de la loi de protection des données sont trop strictes à certains égards. 1 2 9
- c) Les exigences de la loi de protection des données ne sont pas nécessaires, sauf pour certains secteurs d'activité..... 1 2 9

Q3. Pour chacune des propositions suivantes, dites moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec elles ?

- Tout à fait d'accord 1
- Plutôt d'accord 2
- Plutôt pas d'accord 3
- Pas du tout d'accord 4
- [NSP/SR] 9

- a) L'harmonisation de la loi de Protection des Données des États Membres est suffisante pour considérer que les données personnelles peuvent circuler librement au sein de l'Union Européenne. 1 2 3 4 9
- b) La loi de Protection des Données au Luxembourg est interprétée et appliquée de façon plus rigoureuse que dans les autres Etats Membres 1 2 3 4 9

Q4. Selon vous, pensez-vous que la législation existante sur la protection des données est adaptée ou non pour faire face à la quantité grandissante d'échanges d'informations personnelles, par exemple transférées via Internet ?

- Tout à fait adaptée 1
- Plutôt bien adaptée 2
- Plutôt mal adaptée 3
- Pas du tout adaptée 4
- [NSP/SR] 9

Q5. Utilisez-vous des technologies ou des logiciels améliorant la protection des bases de données dans votre entreprise, aussi appelés 'technologies de renforcement de la protection de la vie privée'? (par exemple, éliminateurs de cookies, outils de cryptage, logiciel assurant l'anonymat automatique, plateforme pour les préférences de confidentialité (P3P))

- Oui 1
- Non, mais j'en ai entendu parler 2
- Non, et je n'en ai jamais entendu parler 3
- [NSP/SR]..... 9

Q6. Votre société transmet-elle des données personnelles via Internet ?

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR] 9

POSER SI Q6 = 1

Q7. Prenez-vous de quelconques mesures pour améliorer la sécurité des données que vous transférez?

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR]..... 9

Q8. Votre entreprise transfère-t-elle des données personnelles vers des pays hors Union Européenne / Espace Economique Européen ?

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR]..... 9

POSER SI Q8 = 1

Q9. Quel type de données votre entreprise transfère-t-elle à de tels pays, principalement?

- Données sur le personnel pour les besoins de gestion des ressources humaines 1
- Données sur les clients ou les consommateurs pour un usage commercial 2
- Données recueillies au sein de l'Union Européenne pour être vendues ou louées à des contrôleurs de données dans d'autres pays 3
- Autre 4
- [L'entreprise ne transfère pas de données personnelles vers d'autres pays] 5
- [NSP/SR]..... 9

POSER SI Q8 = 1

Q10. Comment votre société transfère-t-elle des données personnelles vers d'autres pays? Utilisez-vous chacun des outils que je vais vous citer ? Transférez-vous des données personnelles...

- Oui..... 1
- Non..... 2
- [NSP/SR]..... 9

- a) par téléphone..... 1 2 9
- b) par télécopie/fax 1 2 9
- c) par courrier recommandé, ou messageries 1 2 9
- d) par courrier normal 1 2 9
- e) par e-mails 1 2 9
- f) par Internet fermé (ex. réseau privé de société) 1 2 9
- g) par Internet ouvert (téléphone IP, protocole FTP) 1 2 9
- h) par d'autres moyens 1 2 9

POSER SI Q8 = 1

Q11. Connaissez-vous l'expression "clauses contractuelles normalisées" en relation avec le transfert de données personnelles vers des pays hors Union Européenne / Espace Economique Européen ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- [NSP/SR]..... 9

Q12a. Etes-vous en contact régulier avec les autorités nationales de protection des données de Luxembourg ?

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR]..... 9

POSER SI Q12a = 1

Q12b. Avez-vous été en contact avec les autorités nationales de protection des données pour...

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR]..... 9

- a) des notifications, 1 2 9
- b) demander des lignes de conduite, 1 2 9
- c) des plaintes contre votre entreprise, 1 2 9
- d) des inspections 1 2 9
- e) d'autres raisons 1 2 9

Q13a. Votre société conserve-t-elle et met-elle à jour des notices d'information sur la confidentialité des données ?

- Oui 1
- Non 2
- [NSP/SR]..... 9

Q13b. Votre entreprise surveille-t-elle à quelle fréquence de telles notices d'information sur la confidentialité des données sont examinées par le public?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- [NSP/SR]..... 9

Q14. Pourriez-vous indiquer le nombre approximatif de demandes d'accès à des données personnelles reçues par votre entreprise au cours de l'année 2006 ?

- Moins de 10..... 1
- Entre 10 et 50..... 2
- Entre 51 et 100..... 3
- Entre 101 et 500..... 4
- Plus de 500 5
- N'a jamais reçu aucune demande 6
- [NSP/SR]..... 9

Q15. Votre entreprise a-t-elle reçu des plaintes de personnes dont les données personnelles sont actuellement en cours de traitement ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- [NSP/SR]..... 9

Q16. Parmi les actions suivantes, pourriez-vous indiquer celles pour lesquelles vous seriez favorable à une amélioration et une simplification de la mise en place du cadre légal sur la protection des données?

- Serait favorable 1
- Ne serait pas favorable 2
- [NSP/SR]..... 9

- a) Explication supplémentaire sur l'application pratique de certains concepts et définitions clés de la Directive Européenne et des lois nationales..... 1 2 9
- b) Viser un meilleur équilibre entre le droit à la protection des données et la liberté d'expression et d'information..... 1 2 9
- c) Plus d'uniformité dans toute l'UE entre les lois nationales concernant l'information à fournir aux personnes concernées.. 1 2 9
- d) Plus d'harmonisation des règles sur les mesures de sécurité. 1 2 9
- e) Une législation de protection des données spécifique à chaque secteur d'activité..... 1 2 9
- f) Autre 1 2 9

Q17. En prenant en considération la lutte contre le terrorisme international, pensez-vous que, dans certaines circonstances, il devrait être possible de/d' :

(FAIRE UNE ROTATION DES ITEMS, UTILISER LES ECHELLES A&B EN FAISANT UNE ROTATION)

- a) surveiller les appels téléphoniques des personnes ? 1 2 3 4 9
- b) surveiller l'utilisation qu'ont les personnes d'Internet ? 1 2 3 4 9
- c) surveiller l'utilisation des cartes de crédit des personnes? 1 2 3 4 9
- d) contrôler les données personnelles des personnes lorsqu'elles prennent l'avion? 1 2 3 4 9

ECHELLE A

- Non 1
- Oui, mais seulement les personnes qui sont soupçonnées d'activités terroristes 2
- Oui, mais même les personnes soupçonnées de terrorisme devraient être surveillées uniquement sous la supervision d'un juge ou avec des garanties équivalentes 3
- Oui, dans tous les cas 4
- [NSP/SR] 9

ECHELLE B

- Oui, dans tous les cas 4
- Oui, mais seulement les personnes qui sont soupçonnées d'activités terroristes 2
- Oui, mais même les personnes soupçonnées de terrorisme devraient être surveillées uniquement sous la supervision d'un juge ou avec des garanties équivalentes 3
- Non 1
- [NSP/SR] 9